

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Molossi, M. Monany



Délibération n° 06-03 du 4 juillet 2024

NOUVELLE DONNE DE L'INSERTION – « SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT INNOVANT À L'ENTREPRENEURIAT ET SORTIE DE L'INFORMEL » ET « ATELIERS DE COACHING DES PUBLICS - FORUM JOP » AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'année 2024 une subvention globale de 282 000 € pour soutenir les actions d'accompagnement innovant à l'entrepreneuriat et sortie de l'informel et une subvention globale de 32 000 € pour soutenir les actions de coaching des publics pour le forum JOP 2024 réparties comme suit :

- Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) : 67 000 euros
- Coopérative Pointcarré : 34 000 euros
- Cités Coop : 14 000 euros
- Atypic Création : 10 000 euros
- C'est Important : 38 000 euros
- Adept : 18 000 euros
- La Maison d'Initiative Économique Locale (la Miel) : 22 000 euros
- Linklusion : 13 000 euros
- Les Chaudronneries : 11 000 euros
- GRDR Migration, Citoyenneté, Développement : 32 000 euros
- La Ruche Développement : 23 000 euros
- La Fabrik : 8 000 euros
- JOB IRL : 8 000 euros



- Vox Populi : 8 000 euros
- Activ'Action : 8 000 euros

- APPROUVE les conventions à conclure avec les organismes ci-dessus cités ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental de signer les conventions correspondantes, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.